

CONTRAT DE FORMATION AU BREVET ULM



Entre :

La FFPLUM

Et :

Melle, Mme, M

I – Objet

Le présent contrat a pour objet la formation du stagiaire ci-dessus mentionné au brevet ULM.

II – Conditions requises pour suivre la formation

Le stagiaire doit :

- Satisfaire aux conditions d'âge et d'aptitude physique prévues par la réglementation en vigueur ;
- S'engager à accepter le règlement intérieur qui lui sera remis lors de son entrée au centre de formation.

L'élève doit être assuré personnellement contre le risque aérien avant le début de la formation.

III – Durée de la formation

La formation est dispensée sur une période d'environ semaines, en tenant compte des aléas météorologiques et du niveau de progression du stagiaire.

Cette formation est articulée autour de phases d'apprentissages pratiques et de phases d'apprentissages théoriques.

Remarques

- Le temps passé sur ces différentes phases doit permettre à l'élève d'avoir les acquis et la connaissance nécessaire pour accéder au statut de pilote.
- Si l'élève nécessite un temps de formation plus long que celui initialement prévu (référence à une fourchette de temps admise) et si cela doit entraîner un coût supplémentaire, un accord sera rédigé et signé par les 2 parties.

IV – lieu de formation

L'ensemble de la formation (cours théoriques et pratiques) est dispensé sur l'aérodrome de

V – programme de la formation

Voir annexe ci-jointe.

VI – Conditions de dispense de la formation

L'aéroclub / Société S'engage à mettre les moyens suivants à disposition du stagiaire :

- moyens pédagogiques (cours magistraux, photocopiés, ...)
- - moyens techniques (type d'appareil, ...)
- Moyens humains : Mme, Mlle, M , pilote instructeur, heures de vol, dont En instruction.

VII – Prix de la formation

Le prix total de la formation est de : Euros.

Si le nombre d'heures minimum était dépassé compte tenu du niveau de progression du stagiaire, il serait, après un accord préalable entre les partis constaté par un avenant au présent contrat, facturé pour chaque heure :

- de vol en double commande :
- de vol solo :

VIII – Paiement

Le stagiaire s'engage à verser 30 % du prix prévisionnel, soit la somme de : euros au début de la formation, le solde faisant l'objet d'un paiement échelonné.

En aucun cas, le compte du stagiaire ne pourra être débiteur.

IX – Retard de paiement

En cas de retard de paiement pour quelque que cause que ce soit, les sommes dues porteront un intérêt de : 1 %.

Les intérêts seront dus de plein droit à compter du 8^{ème} jour suivant la date prévue du paiement, et cela, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ni d'une réclamation quelconque.

X – Force majeure

Le stagiaire pourra, en cas de force majeure dûment reconnue, résilier le présent contrat.

Seules les prestations effectivement dispensées seront alors dues, au prorata temporis de leur valeur initialement prévue au contrat.

XI – Clause résolutoire

Si l'une des parties n'exécute pas, totalement ou partiellement, l'une des quelconque obligations à sa charge contenues dans ce contrat, l'autre partie pourra, si bon lui semble, considérer le contrat résolu de plein droit, 8 jours après une mise en demeure resté inopérante, cette mise en demeure résultant suffisamment d'une simple lettre recommandée.

En aucun cas, une indisponibilité de l'appareil, pour des raisons techniques liées à son entretien réglementaire, ne pourra être la cause de résolution du présent contrat ou ne pourrait donner lieu à des quelconques dommages et intérêts.

XII – Délai de rétractation

Dans un délai de 10 jours à compter de la signature du présent contrat, le stagiaire pourra se rétracter, par lettre recommandée avec A/R, sans qu'aucune somme ne puisse lui être réclamée.

Fait à, le

Pour l'école

L'élève

Je soussigné(e) :

Prénom :

Nom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Déclare

- *avoir pris connaissance des différents textes réglementaires concernant la formation au brevet ULM,*
- *choisir, comme étant le mieux adapté l'aéro-club/la société*

Fait à, le

L'élève